

Le secteur des vins et spiritueux dénonce l'arrêté royal : « *Superflu, infondé et contre-productif* »

Bruxelles, le 2 avril – Vinum Et Spiritus réagit de manière critique à la décision du Conseil des ministres concernant la restriction de la publicité pour les boissons contenant de l'alcool. « L'arrêté royal sur la publicité pour l'alcool est superflu, ne tient pas suffisamment compte des nuances et sape les initiatives du secteur qui ont, entre-temps, prouvé leur efficacité », affirme la fédération.

Selon la fédération, l'arrêté royal est avant tout superflu. Plusieurs mesures introduites aujourd'hui font déjà partie depuis longtemps de la convention sur l'alcool. Ce système d'autorégulation comprend des accords clairs et concrets, notamment en matière de protection des mineurs, et fait en outre l'objet d'évaluations et de renforcements réguliers.

« L'autorégulation fonctionne : les entreprises prennent leurs responsabilités, réagissent rapidement et recherchent activement des conseils. Il s'agit d'un système agile, capable de s'adapter rapidement à de nouvelles réalités telles que les réseaux sociaux, ce qu'une législation rigide peut difficilement égaler. Nous regrettons vivement que les initiatives sectorielles existantes, qui ont déjà prouvé leur efficacité, ne soient pas suffisamment reconnues aujourd'hui. Cette décision donne donc l'impression d'être une mesure symbolique de « cocher la case », plutôt qu'une intervention qui contribue réellement à la santé publique », déclare Geert Van Lerberghe, directeur général de Vinum Et Spiritus.

La fédération professionnelle souligne que la Belgique affiche aujourd'hui d'excellents résultats en matière de santé publique et de consommation d'alcool. Selon le secteur, la politique actuelle ne présente pas de lacunes et un arrêté royal est superflu.

Un slogan qui passe à côté de l'essentiel

En outre, selon le secteur, le nouvel arrêté royal repose également sur des principes infondés. Il ne fait aucune distinction entre la consommation modérée et l'abus, alors que cette distinction est justement cruciale pour une communication correcte sur les risques. Ces dernières années, le secteur a lui-même pris des mesures pour renforcer cette nuance, notamment via le slogan adapté « *L'abus d'alcool nuit à la santé* ». Le secteur opte ainsi délibérément pour une communication ciblée et efficace sur les risques, plutôt que pour des messages généraux qui offrent peu de repères aux consommateurs. « *Le nouveau slogan général « L'alcool nuit à la santé » risque de faire disparaître complètement cette nuance et de semer la confusion chez les consommateurs. Au lieu d'encourager un comportement responsable, il risque surtout de susciter la peur chez la grande majorité des consommateurs qui consomment de l'alcool avec modération* », affirme la fédération.

Le secteur remet sérieusement en question l'objectif réel de cette décision. Selon lui, celle-ci est en contradiction avec le plan interfédéral sur l'alcool*, la déclaration des Nations unies sur les maladies non transmissibles (MNT)** – approuvée par la majorité des États membres en décembre 2025 – et le Plan d'action mondial 2022–2030 de l'OMS***, qui mettent tous l'accent sur la réduction de l'abus d'alcool.

« Au niveau international, on fait systématiquement la distinction entre l'abus d'alcool et la consommation modérée. Il est donc difficile de comprendre pourquoi la Belgique s'écarterait de cette

*<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/plan-interfederal-2023-2025-pour-lutter-contre-la-consommation-nocive-dalcool>

** <https://docs.un.org/en/A/80/L.34>

*** <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/26549222-b1d1-4278-abac-19f0275e50d3/content>

ligne. D'autant plus que les chiffres évoluent positivement dans notre pays et que le secteur assume ses responsabilités depuis longtemps déjà et obtient des résultats. La question se pose donc de savoir si cette décision contribue réellement à la santé publique, ou si elle ignore plutôt ce qui fonctionne déjà aujourd'hui et met ainsi inutilement encore plus de pression sur un secteur qui mise sur la qualité et l'ancrage local.»

Selon Vinum Et Spiritus, la clé d'une protection efficace des jeunes ne réside d'ailleurs pas dans l'utilisation généralisée de slogans dissuasifs, mais dans des mesures ciblées qui portent leurs fruits. « Si l'on souhaite réellement mieux protéger les jeunes, la politique en matière d'alcool devrait plutôt se concentrer sur une meilleure application des règles existantes concernant l'âge minimum, et il serait bon de se demander si la possibilité de vendre ou de servir de l'alcool à des mineurs est encore d'actualité. C'est la seule façon de mieux protéger efficacement les mineurs. »

À propos de Vinum Et Spiritus

Vinum Et Spiritus est la fédération sectorielle belge de l'industrie du vin et des spiritueux, qui représente plus de 70 membres. Ses membres vont des producteurs et négociants en vins et spiritueux à un ensemble diversifié de petites et moyennes entreprises et de multinationales. En tant que partenaire fiable des pouvoirs publics et centre d'expertise au service de ses membres, Vinum Et Spiritus s'engage à promouvoir une consommation responsable d'alcool ainsi qu'à renforcer et protéger le secteur belge des vins et spiritueux.

Contact presse

Julie Galot

julie@vinumetspiritus.be

0032 479 08 62 15

*<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/plan-interfederal-2023-2025-pour-lutter-contre-la-consommation-nocive-dalcool>

** <https://docs.un.org/en/A/80/L.34>

*** <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/26549222-b1d1-4278-abac-19f0275e50d3/content>